



45, rue kléber
92300 Levallois-Perret

Société des Amis du Musée National d'Art Moderne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Société des Amis du Musée National d'Art Moderne

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 11 avenue du Président Wilson, 75116 Paris

Forvis Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la Société des Amis du Musée National d'Art Moderne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société des Amis du Musée National d'Art Moderne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ainsi que sur le reclassement des fonds propres en réserves statutaires exposés au paragraphe « Règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier du dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Levallois-Perret, le 22 juin 2026

Signé par :
 *Jérôme Eustache*
3DCD59F6CF01441...
Jérôme EUSTACHE
Associé



BILAN ACTIF

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	31 364	31 364				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				10,28		20,75
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	102 640	84 648	17 992		21 140	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés	1 720 000	460 000	1 260 000		2 063 610	
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 854 004	576 012	1 277 993	10,28	2 084 750	20,75
Stocks et en-cours	107 008	107 008				
Créances				3,40		7,93
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	96 748		96 748		196 562	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	300 115		300 115		554 730	
Charges constatées d'avance	25 646		25 646		45 159	
Valeurs mobilières de placement	2 653 449		2 653 449	21,35	1 765 792	17,57
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	7 938 434		7 938 434	63,87	5 401 697	53,76
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	11 121 399	107 008	11 014 392	88,62	7 963 940	79,25
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)	136 569		136 569	1,10		
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	13 111 973	683 020	12 428 953	100	10 048 690	100



BILAN PASSIF

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		2,49		3,08
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	309 635		309 635	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		20,89		24,51
Réserves statutaires ou contractuelles	349 302		349 302	
Réserves pour projet de l'entité	2 247 630		2 113 188	
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	615 466	4,95	134 442	1,34
Situation nette (sous-total)	3 522 033	28,34	2 906 567	28,92
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	3 522 033	28,34	2 906 567	28,92
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 260 000	10,14	2 063 610	20,54
Fonds dédiés	1 103 657	8,88	953 234	9,49
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	2 363 657	19,02	3 016 844	30,02
Provisions pour risques	136 569	1,10		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	136 569	1,10		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 643 223	45,40	3 157 711	31,42
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	185 081	1,49	163 633	1,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 000	0,02	3 500	0,03
Produits constatés d'avance	575 390	4,63	800 435	7,97
TOTAL DES DETTES (IV)	6 406 693	51,55	4 125 279	41,05
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	12 428 953	100	10 048 690	100

COMPTE DE RÉSULTAT

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	581 300	575 441	5 859	1,02
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	885	1 998	-1 113	-55,71
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	39 598	33 535	6 063	18,08
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 792 355	3 962 134	830 221	20,95
Mécénats	254 070	646 368	-392 298	-60,69
Legs, donations et assurances-vie	866 976	160 703	706 273	439,49
Contributions financières	524 418		524 418	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	194 705	171 306	23 400	13,66
Autres produits	695 236	701 763	-6 528	-0,93
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 949 544	6 253 248	1 696 295	27,13
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	25 164	27 569	-2 405	-8,72
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	5 933 704	5 003 142	930 562	18,60
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	45 942	43 383	2 559	5,90
Salaires	550 736	523 188	27 547	5,27
Cotisations sociales	211 170	203 377	7 793	3,83
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 621	8 352	270	3,23
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	345 128	368 634	-23 506	-6,38
Autres charges	25 109	55 584	-30 475	-54,83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 145 575	6 233 229	912 346	14,64
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	803 969	20 019	783 950	

COMPTE DE RÉSULTAT

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	123 362	43 900	79 461	181,00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	20 135	65 719	-45 585	-69,36
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	50 105	20 687	29 418	142,21
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	193 601	130 307	63 294	48,57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	136 569		136 569	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	219 799	5 228	214 571	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	4 260	6	4 254	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	360 628	5 234	355 394	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-167 028	125 073	-292 100	-233,54
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	636 941	145 092	491 850	338,99
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21 475	10 649	10 826	101,66
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	8 143 144	6 383 555	1 759 589	27,56
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 527 678	6 249 113	1 278 566	20,46
EXCÉDENT OU DÉFICIT	615 466	134 442	481 024	357,79
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature		5 442	-5 442	-100,00
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		5 442	-5 442	-100,00
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature		5 442	-5 442	-100,00
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		5 442	-5 442	-100,00
TOTAL	615 466	134 442	481 024	357,79



ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 12 428 953,12 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 615 466,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Au cours de l'exercice 2022, l'association avait bénéficié d'un legs à hauteur de 4.423.480 euros dont 3.052.185 euros de biens immobiliers. A la clôture de l'exercice 2022, cette dernière somme avait été comptabilisée en fonds reportés dans l'attente de leur vente/encaissement, l'association ayant décidé de réaliser ces actifs.

Une partie de ces éléments en attente de réalisation a été dénouée au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 (voir plus loin le tableau détaillant le poste "legs").

Par ailleurs, pour l'un des biens immobiliers ainsi reçu en legs et destiné à être cédé, les dernières estimations de professionnels de l'immobilier ont conduit à enregistrer une dépréciation à hauteur de 460.000 euros en 2023 qui a été maintenue sur l'année 2025.

Objet social - Périmètre et moyens d'actions

La Société des Amis du Musée National d'Art Moderne a pour but d'encourager l'art moderne en France, de favoriser sa propagande et d'enrichir les collections du Musée national d'art moderne à Paris et des musées de province.

Afin de réaliser son objet social, l'association dispose de plusieurs moyens d'actions. Ceux-ci consistent :

- à faire ou à provoquer toutes initiatives, libéralités ou prêts gratuits, en vue de développer les collections publiques d'art contemporain ;
- à acquérir dans l'intérêt de ces collections, des œuvres jugées dignes d'y prendre place ;
- à procurer gratuitement les concours nécessaires à ces acquisitions.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 de manière prospective.

Cette nouvelle réglementation a un impact limité pour l'association, consistant principalement en la présentation du bilan et du compte de résultat selon leur nouveau format.

La comparabilité des colonnes 2024 et 2025 n'appelle pas de remarque particulière.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

La durée d'amortissement retenue est de 3 ans, en mode linéaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les stocks sont composés d'estampes (4.441 euros), d'objets d'artistes (96.871 euros) et d'autres objets (5.696 euros).

Il n'y a eu aucun mouvement en 2025 sur ces stocks. La dépréciation à 100% enregistrée au cours d'exercices antérieurs a été maintenue.

La valeur nette des stocks est ainsi nulle au 31/12/2025.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées en produits à la date de leur encaissement.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'association bénéficie de bénévolat, notamment de la part des administrateurs.

Ces contributions volontaires en nature ne sont pas significatives par rapport aux modalités de fonctionnement général et aux moyens mis en oeuvre pour la réalisation des activités.

L'association avait bénéficié sur l'année 2024 d'une contribution en nature de 5.442 euros (champagne) dans le cadre du gala de l'année. Aucune contribution en nature n'a été reçue en 2025 par l'association.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**Achats d'oeuvres**

Les oeuvres acquises avec les ressources collectées par l'association sont enregistrées en charges de l'exercice de leur acquisition.

Ces dépenses figurent dans le poste "Autres achats et charges externes" du compte de résultat.

Appel à la générosité du public, Fiscalité**Appel à la générosité du public**

Au cours de l'exercice 2025, l'association a réalisé des collectes de dons auprès du public, via son site Internet et divers événements notamment.

Tout organisme qui a fait appel à la générosité publique doit établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées lorsque le montant des dons collectés dépasse 153.000 € au cours de l'un des 2 exercices précédents ou de l'exercice en cours.

Les deux autres conditions tiennent à la cause pour laquelle les fonds sont collectés et aux modalités d'appel vis-à-vis du public.

Eu égard aux conditions de collecte des ressources issues de la générosité du public, en particulier un lien préexistant avec les donateurs, les testateurs, etc., l'association ne peut pas être considérée comme faisant "appel à la générosité du public" et être assujettie aux obligations prévues par la loi du 7 août 1991 (établissement d'un CER, etc.).

Fiscalité

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux (TVA, IS de droit commun, etc.).

Elle est éligible au régime du mécénat et émet des reçus fiscaux pour les dons et mécénats reçus.

Par ailleurs, l'association est assujettie à l'IS sur les revenus de patrimoine, en particulier financiers et fonciers.

Enfin, pour ses activités ou ressources considérées comme lucratives (au sens fiscal), elle bénéficie de droit du dispositif de la franchise des impôts commerciaux.

Créances en devises et risques liés au change

Au 31/12/2025, l'association présente des créances libellées en USD (créances vis-à-vis de partenaires et créances afférentes à des placements financiers sous forme de comptes à terme).

A la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions du PCG, les créances en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ;
- Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs s'établit à 136.519 euros au 31/12/2025, ceux-ci portant sur des créances en USD.

Il n'y a pas d'écarts de conversion passifs fin 2025.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (« Provisions pour pertes de change »).

A la clôture de l'exercice 2025, au vu de son exposition à une perte de change latente, conformément aux dispositions du PCG, l'association a enregistré une provision pour risques sur perte de change de 136.519 euros, correspondant à 100% de la perte latente susmentionnée.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	31 364		
TOTAL	31 364		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers (1)	2 606 837		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	19 509		5 473
TOTAL	2 626 346		5 473
TOTAL GENERAL	2 657 710		5 473
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 523 610		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			31 364	
TOTAL			31 364	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. div. (1)		803 610	1 803 227	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		5 569	19 413	
TOTAL		809 179	1 822 640	
TOTAL GENERAL		809 179	1 854 004	
(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		803 610	1 720 000	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3	LINÉAIRE	31 364			31 364
TOTAL			31 364			31 364
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers	5-10	LINÉAIRE	67 391	5 397		72 788
Matériel de bureau, informatique	3-10	LINÉAIRE	14 205	3 224	5 569	11 860
TOTAL			81 596	8 621	5 569	84 648
TOTAL GENERAL			112 960	8 621	5 569	116 012



ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Pour l'un des biens immobiliers reçu en legs en 2022 et destiné à être cédé, les dernières estimations de professionnels de l'immobilier avaient conduit à enregistrer une dépréciation à hauteur de 460.000 euros en 2023.

Au vu de l'évolution du marché, celle-ci qui a été maintenue sur 2024 et 2025.

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers	460 000			460 000
TOTAL	460 000			460 000
TOTAL GÉNÉRAL	460 000			460 000



ETAT DES STOCKS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	107 008			107 008
TOTAL	107 008			107 008



ETAT DES CRÉANCES

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	96 748	96 748	
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Autres impôts, taxes et versements	11 677	11 677	
Débiteurs divers	288 338	288 338	
Charges constatées d'avance	25 646	25 646	
TOTAL	422 509	422 509	



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	25 646
TOTAL	25 646

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	288 338
Disponibilités	52 892
TOTAL	341 230



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	309 635				309 635
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	349 302				349 302
Réserves pour projet de l'entité	2 113 188	134 442			2 247 630
Excédent ou déficit de l'exercice	134 442	-134 442	615 466		615 466
TOTAL	2 906 567		615 466		3 522 033



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés concernent les dons, mécénats et contributions financières reçus et sont affectés par le financeur à des actions, des projets, des acquisitions d'oeuvres, etc.

L'association dispose d'une comptabilité analytique permettant de suivre précisément les fonds reçus et les dépenses afférentes.

Pour les acquisitions d'oeuvres, la collecte peut s'étaler sur plusieurs années. Chaque exercice, la collecte afférente fléchée est comptabilisée en fonds dédiés et la somme cumulée sera reprise au cours de l'acquisition effective de la ou des oeuvres concernées.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Dons, mécénats, contributions financières < 2025	953 234		194 705			758 529	
Dons, mécénats, contributions financières de 2025		345 128				345 128	
TOTAL	953 234	345 128	194 705			1 103 657	



ETAT DES PROVISIONS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

L'association a souscrit 2 comptes à terme sur l'année 2025 qui représentent au 31/12/2025 pour 2.600 KUSD et a des créances au 31/12/2025 pour 582 KUSD.

Comme évoqué par ailleurs, il a été constaté des provisions pour perte de change de, respectivement, 105 K€ sur ces comptes à terme et 31,5 K€ sur les créances au 31/12/2025.



ETAT DES PROVISIONS

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change		136 569		136 569
TOTAL		136 569		136 569
TOTAL GÉNÉRAL		136 569		136 569



LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds reportés

Solde au 31/12/2024 = 2.063.610 euros.

- Encaissement, réalisation en 2025 = 850.000 euros

Total reprise de fonds reportés en 2025 = 803.610 euros

Solde au 31/12/2025 = 1.260.000 euros



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 643 223	5 643 223		
Personnel et comptes rattachés	75 408	75 408		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 090	61 090		
Impôts sur les bénéfices	23 973	23 973		
Autres impôts et taxes assimilées	24 609	24 609		
Autres dettes	3 000	3 000		
Produits constatés d'avance	575 390	575 390		
TOTAL	6 406 693	6 406 693		



COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	575 390
TOTAL	575 390

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 576 446
Dettes fiscales et sociales	122 164
Autres dettes	3 000
TOTAL	5 701 610



LEGS, DONATION OU ASSURANCES-
VIE POUR PRODUITS ET CHARGES

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Produits	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	16 976
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	850 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	803 610
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	803 610
Solde de la rubrique	866 976

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association n'a pas procédé à l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'association n'a pas été informée de legs et donations dont elle aurait été désignée comme bénéficiaire, et qui seraient en attente d'acceptation par le Conseil d'administration.

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Version synthétique

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
Allemagne	74 471
Argentine	11 603
Autriche	24 600
Belgique	69 330
Brésil	100 179
Canada	12 305
Chine	35 310
Colombie	11 800
Corée du Sud	11 800
Émirats Arabes Unis	11 800
Espagne	8 778
États Unis	820 377
Hong-Kong	1 537 741
Hongrie	34 900
Indonésie	23 300
Irlande	5 000
Italie	51 050
Japon	3 000
Liban	34 500
Liechtenstein	800
Luxembourg	73 700
Madagascar	11 800
Monaco	11 250
Pologne	26 273
Roumanie	23 300
Royaume-Uni	606 283
Serbie	10 000
Singapour	23 600
Suisse	219 895
Thaïlande	9 591
Uruguay	11 500

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 6 rue Beaubourg, 75004 PARIS
- selon les modalités suivantes : sur demande auprès de la directrice générale.



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX
COMPTES

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sommes ci-dessous sont TTC.

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	8 485	9 000
TOTAL	8 485	9 000

AMICP - Sté des Amis Musée nat. art moderne

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour leur mandat.

EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs salariés sont de 11 à la clôture (4 cadres et 7 non cadres).

Ces effectifs incluent un stagiaire.